

EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 23/01/2025 Reçu en préfecture le 23/01/2025



ID: 038-213803364-20250120-CM_2025_02-DE

Publié le 23/01/25

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE **REVENTIN-VAUGRIS**

DÉLIBÉRATION: 2025-02

OBJET: BUDGET - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À DES ÉTUDIANTS POUR FINANCER LEUR **PARTICIPATION AU 4L TROPHY**

SÉANCE PUBLIQUE DU : LUNDI 20 JANVIER 2025

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : JEUDI 16 JANVIER 2025

CONSEILLER EN EXERCICE: 19 - PRÉSENTS: 10 - VOTANTS: 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	Р	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	Х				BOITON	Roger	х			
ORENGIA	Alain	х				BIEUVELET	Laetitia		х		BOITON R.
CAMUS	Katy			х		CHAVASSE	Danielle	х			
LEICHER	Jean-Luc	х				RIGOUDY	Daniel		Х		JACQUET H.
GATET	Fanny		х		RUCHON E.	JACQUET	Henriette	х			
MARTICORENA	Jean-Claude		х		AUTISSIER B.	LAROSE	Didier		Х		LEFAIVRE P-G.
AUTISSIER	Bertrand	х				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	х			
TONOLI	Éliane	х				GROS	Gérémy			х	
PACITTI	Jacques	х				PEYRE	Bernard			х	
BURGAUD	Véronika		х		CHAVASSE D.						

P = Présent A.E = Absent excusé <math>A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alain ORENGIA

NOTE DE SYNTHÈSE:

La Commune a été sollicité par 2 étudiants qui habitent Reventin-Vaugris et qui souhaitent participer au 4L trophy.

Le 4L Trophy est un rallye-raid solidaire et sportif qui rassemble chaque année des milliers d'étudiants âgés de 18 à 28 ans. Il traverse la France, l'Espagne et le désert marocain. L'objectif principal est de livrer du matériel scolaire, sportif et médical aux enfants défavorisés du Maroc, en collaboration avec des associations humanitaires.

Afin de financer une partie de ce projet, Madame la Maire propose de leur accorder une subvention de 400 €.

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le



ID: 038-213803364-20250120-CM_2025_02-DE

VU:

- Le Code Général des Collectivités Territoriale
- La loi du 12 avril 2020 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec l'administration
- La demande de financement formulée par ces étudiants

CONSIDÉRANT:

- Que ces étudiants sont des Reventinois
- Le bien-fondé de leur demande et le service rendu aux populations défavorisées

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, AVEC 15 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (Mme JACQUET)

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 400 € à ces 2 étudiants,

DIT que la dépense de cette subvention sera imputée sur les crédits inscrits au compte 65748 du budget 2025,

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme

Le 21 janvier 2025

Madame la Maire :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Madame la Maire Edith RUCHON